



Critères d'octroi d'une place de parking

Pourquoi ces critères ?

S'adapter au contexte actuel

- pénurie des places de parking sur le site de Cluse-Roseraie et dans son environnement
- prise en compte du développement du réseau des transports publics au cours des dernières années
- Une liste d'attente pour l'octroi de place de stationnement de plus en plus longue

Privilégier les collaborateurs

- avec un handicap lié à la mobilité
- dont les contraintes professionnelles sont lourdes (horaires 24h/24h, entrées très matinales ou sorties tardives, fréquents déplacements professionnels, etc.)
- qui optent pour le covoiturage
- qui ne bénéficient pas d'une desserte acceptable en transports publics pour assurer leurs horaires de travail

Pour en savoir plus
tél. 022 305 42 16
[http:// plan-mobilite.hug-ge.ch](http://plan-mobilite.hug-ge.ch)





Critères d'octroi d'une place de parking

Quels sont les critères pris en compte pour l'attribution des places disponibles ?

- **Contraintes physiques : handicap lié à la mobilité, de manière permanente ou temporaire (ex: grossesse à partir de la 16e semaine, accidents, etc.) - sur présentation d'un certificat médical**

- **Partage d'un véhicule et d'abonnements: équipe de covoiturage**
 - 2 collaborateurs conducteurs minimum
 - qui habitent à + de 30 mn à pied ou + de 45 mn en transports publics

- **Contraintes horaires et desserte insuffisante en transports publics (TP)**
 - habiter à + de 30 mn à pied ou + de 45 mn en TP pour les horaires tournants et de nuit (horaires nuit des TPG: 21h30-06h)
 - habiter à + de 30 mn à pied ou + de 60 mn en TP pour les horaires de jour (06h-21h30)

- **Contraintes de déplacements professionnels**
 - minimum 5 déplacements / semaine (hors centre-ville)
 - habiter à plus de 15 mn à pied
 - uniquement si tous les moyens mis à disposition par les HUG ne peuvent pas convenir

- **Suppression de l'octroi automatique en lien uniquement avec la fonction**

- **Transfert imposé**

- **Respect de quotas**
 - soignants / non soignants: 80% / 20%
 - répartition par département proportionnelle au nombre de collaborateurs sur site

Tout changement de situation donne lieu à une réévaluation du maintien de l'abonnement aux parkings

Pour en savoir plus

tél. 022 305 42 16

[http:// plan-mobilite.hug-ge.ch](http://plan-mobilite.hug-ge.ch)

